

## Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire 2017 de la Fédération Suisse de Voile Swiss Sailing

Samedi, 24 juin 2017, 13h00 à env. 16h45, Maison du Sport à Ittigen

---

### 1. Salutations

Le vice-président François Schluchter, qui a assumé les fonctions de président central ad interim suite à la démission de ce dernier, salue les participantes et participants à l'Assemblée générale extraordinaire organisée à la Maison du Sport à Ittigen et ouvre l'assemblée. Afin de respecter le souhait de certains clubs, il renonce à diriger cette assemblée.

Il remercie les membres ordinaires de leur venue, propose d'élire un président du jour et laisse la parole au directeur Jean-Claude Ray.

#### 1.1 Constitution de l'Assemblée & Élection d'un président du jour

Le directeur, Jean-Claude Ray, informe que l'assemblée a été convoquée conformément aux statuts et dans les délais prescrits. Elle peut donc délibérer selon l'ordre du jour.

Il informe également sur les points suivants :

##### **Procédure de vote**

###### **Élections**

L'Assemblée générale élit à la majorité absolue des voix représentées au premier tour et à la majorité simple au second tour.

Un deuxième tour de scrutin est organisé, si aucun des deux ou si plusieurs candidats n'atteignent pas la majorité absolue pour la même fonction dans le premier tour de scrutin.

Plus d'informations à ce sujet sous le point 3 Élections.

###### **Modification des statuts**

Lors des votations article par article sur les corrections apportées aux statuts, l'Assemblée générale statue à la majorité simple des voix représentées.

Concernant la modification des statuts, c'est la majorité des deux tiers des voix représentées qui s'applique.

Les **neuf scrutateurs** suivants sont proposés et nommés à l'**unanimité** :

Prénom, nom, classe ou abréviation de club

- 1) Theo Naef, GL/responsable département Voile (YCA)
- 2) Bruno Tschanz (YCB)
- 3) Stefan, Pulfer (RCO)
- 4) René Baggenstos (RVB)
- 5) Marc Rösch (CCS)
- 6) Garlef Baum (Dragon)
- 7) Thierry Verhulst (CNP)
- 8) Olivier Filletaz (SNR)
- 9) Joël Broye (CVN)

Le **bureau de vote** est dirigé par **Verena Brändli (RVB)**.

###### **Sont présents (sur 148 clubs et 43 classes):**

83 clubs des 9 régions	=	848	voix
11 associations de classe	=	73	voix
Total des voix représentées	=	921	voix
Majorité absolue	=	461	voix
Majorité des 2/3	=	614	voix

Les statuts ne prévoient aucun quorum.

#### **Élection d'un président du jour**

André Bechler (WSCM/AVP) est proposé à l'élection pour occuper la fonction de président du jour.

#### **Décision**

André Bechler est élu à l'unanimité en tant que président du jour.

**Président du jour :** André Bechler remercie l'assemblée pour la confiance témoignée. Il souligne cependant qu'il compte sur le soutien de tous les participants. Il demande que les échanges soient menés objectivement et qu'aucune attaque personnelle ou envers les organes ne soit proférée. La réussite de cette assemblée, qui vise la «Restructuration de Swiss Sailing», en dépend.

#### **Approbation de l'ordre du jour**

**Président du jour :** Il informe que l'ordre du jour est divisé en trois parties. La première partie, Salutations et Constitution, vient d'être traitée. Deux points décisionnels sont à l'ordre du jour dans la deuxième partie. La troisième partie regroupe des informations, une votation consultative et des points divers. Il demande si quelqu'un souhaite déposer une motion visant à modifier la chronologie des points à l'ordre du jour.

**Étant donné qu'aucune motion ne souhaite être déposée dans ce sens, il conclut que l'ordre du jour est approuvé en l'état.**

## **2. Modification des statuts**

### **2.1 Votation sur la proposition consolidée du Comité Central**

Tous les membres ordinaires ont reçu, avec l'invitation à l'AG e.o., une version révisée des statuts que le CC recommande d'approuver.

La révision des statuts est effectuée article par article.

Quant aux motions déposées par les membres ordinaires: si le dépositaire d'une motion ne souhaite pas la retirer, l'assemblée devra se prononcer par le vote sur ladite motion (la modification des statuts et les statuts adoptés sont annexés à ce procès-verbal):

#### **Art. 1 Nom**

Aucune question.

#### **Art. 4 Buts**

##### **Décision**

La motion visant à supprimer l'article „la régulation et le contrôle“ est rejetée à la majorité.

#### **Art. 5 Devoirs**

##### **Décision**

Aucune question. L'art. 5 est supprimé sans être remplacé, l'art. 4 étant suffisamment complet.

#### **Art. 5 Ethique (auparavant Art. 6)**

Aucune question.

#### **Art. 6 Membres (auparavant Art. 7)**

##### **Décision**

La motion visant à supprimer „suisse“ dans l'art. a) au quatrième alinéa est rejetée à la majorité.

#### **Art. 7 Autorité (auparavant Art. 8)**

Aucune question.

## **Art. 8 Participation aux régates (auparavant Art. 9)**

Aucune question.

## **Art. 12 Sanctions (auparavant Art 13)**

### **Décision**

La motion visant à supprimer „contre l'un de ses membres“ est rejetée à la majorité.

## **Art. 14 Associations régionales (auparavant Art. 15)**

**Daniel Steim (YCH):** Il a été plusieurs fois souligné que les associations régionales ne sont pas membres de Swiss Sailing. Je trouve que cela pose problème lorsque Swiss Sailing impose à un quasi non-membre qui il peut ou non accepté comme membre. Je n'ai pas le sentiment que cela corresponde à l'ordre légal. Je **propose** par conséquent de supprimer ce passage.

**Theo Naef, président de l'association régionale 6:** Je vous demande de prendre en considération que les associations régionales reçoivent des subventions de Swiss Sailing et avec l'admission d'associations et clubs non membres de Swiss Sailing, il serait possible d'une part de distribuer ces subventions via les régions à tous les clubs non membres de Swiss Sailing et d'autre part les clubs auraient de l'influence sur ces fonds versés par Swiss Sailing. Je vous recommande pour cette raison de ne pas supprimer ce passage.

### **Décision**

La motion du YCH visant à supprimer „Les clubs et classes suisses doivent être affiliés à Swiss Sailing pour être membres d'une Association régionale“ est rejetée à la majorité.

## **Art. 15 Devoirs des associations régionales (auparavant Art. 16)**

### **Décision**

La motion concernant l'inscription des points e) à h) „les Associations régionales visent“ est rejetée à la majorité.

**Werner Frei (SCAe):** Une suggestion par rapport aux articles 14 et 15: Je trouve curieux que nous édictions des prescriptions à l'intention des régions indépendantes et recommande au nouveau CC de contrôler une nouvelle fois cet article dans le cadre d'une prochaine révision des statuts.

**Président du jour:** Nous enregistrons ce point dans le procès-verbal et donnons mandat au CC de bien vouloir toutefois contrôler cet article.

**Theo Naef, président de l'Association régionale 6:** Il me semble aussi un peu exagéré de mentionner dans cet article le nombre de séances permettant au président régional ou à un représentant de rendre des comptes à Swiss Sailing. Après tout, il n'est mentionné nulle part le nombre de séances du Comité Central qui doivent avoir lieu. Si seulement 3 séances sont organisées dans une année, qu'est-ce que je fais lors de la 4<sup>e</sup> séance ? Je recommande au nouveau CC de bien vouloir également contrôler une nouvelle fois ce point et de le présenter dans une prochaine révision des statuts.

**Président du jour:** Nous donnons également ici mandat au CC de bien vouloir contrôler ce point. Il pourrait par exemple être envisageable de remplacer le nombre de séances par „annuellement“, ou „périodiquement“ ou de tout simplement supprimer complètement ce passage.

## **Art. 22 Droit de vote (auparavant Art. 23)**

### **Décision**

La motion concernant l'intégration de la „Remise de procurations aux Associations régionales“ est rejetée à la majorité.

### **Art. 23 Nombre de voix (auparavant Art. 24)**

**Motion déposée par un membre:** Le calcul du nombre de voix doit être supprimé et la règle « 1 club = 1 voix » doit être introduite.

#### **Décision**

La motion est rejetée avec 630 voix contre, 284 voix pour et 7 abstentions.

### **Motion de Sébastien de Carlo (YCG):**

J'aimerais vous proposer la motion suivante: Le calcul actuel du nombre des voix est supprimé. Nous proposons le nouveau calcul suivant: Le membre d'un club, propriétaire d'une licence Swiss Sailing payante, apporte une voix à son club.

**Président du jour:** En résumé, cela signifie que le dépositaire de la motion souhaite que chaque membre actif qui paie une cotisation de membre dans son club ait également une voix. Par ex.: un club de 600 membres actifs aurait ainsi 600 voix.

#### **Décision**

La motion du YCG est rejetée à la majorité.

**Question de Rolf van der Klink (CNM):** Quel membre ordinaire a déposé la motion „1 club = 1 voix“?

**Président du jour:** Je ne peux malheureusement pas vous répondre. Nous ne voulions pas personnaliser les motions. Nous vous ferons parvenir cette information ultérieurement par e-mail.

**Motion de Jan Vetter (SCF):** Je propose de ne pas accepter la proposition de modification du Comité Central, mais de conserver le procédé initial de calcul du nombre de voix en vigueur comme jusqu'à présent.

**SNG/Pierre Girod (SNG)** souhaiterait encourager les clubs à recruter davantage de membres. Le CC a soumis une proposition judicieuse et équitable. Girod recommande aux participants de rejeter la motion du SCF et d'approuver celle du CC.

**Président du jour:** Le CC estime que les clubs qui ont plus de membres servent davantage SwS et apportent de surcroît plus d'argent. Ils doivent de ce fait recevoir plus de voix.

#### **Décision**

La motion du SCF est approuvée avec 426 voix pour, 316 voix contre et 179 abstentions. Par conséquent, l'Art. 23 Nombre de voix reste inchangé.

### **Art. 24 Compétences (auparavant Art. 25)**

#### **Décision**

La motion concernant l'ajout du point I), „les rapports annuels des organes“ est rejeté à la majorité.

### **Art. 27 Comité Central (auparavant Art. 28)**

Trois motions ont ici été déposées.

Le nombre des membres de la présidence (1 président central et 2 vice-présidents) est identique dans chacune des trois motions. Il y a uniquement une différence au niveau du nombre des membres ordinaires du CC. L'assemblée doit par conséquent se prononcer par le vote sur le nombre des membres ordinaires du CC (4, 6 ou 8).

**Président du jour:** Il faut uniquement déterminer la limite supérieure du nombre de membres du CC et non pas l'éventail. Il faut donc dans un premier temps se prononcer sur la motion favorable à 6 membres et sur celle favorable à 8 membres. La 2<sup>e</sup> votation pourra ensuite avoir lieu (le vainqueur de la 1<sup>ère</sup> votation contre la proposition du CC qui souhaite 4 membres du CC).

#### **1<sup>ère</sup> votation**

Qui souhaite 6 membres et qui souhaite 8 membres?

#### **Décision**

La grande majorité est favorable à 6 membres. Seules 15 voix sont en faveur de 8 membres.

## 2<sup>e</sup> votation

À présent, il s'agit de voter en faveur de 6 ou 4 membres (le CC propose quatre membres afin d'aller dans le sens et le but de la réorganisation)?

### Décision

La proposition du Comité Central (4 membres) est approuvée avec 605 voix pour.

## Art. 28 Élection du président central (auparavant Art. 29)

Aucune question.

## Art. 30 Compétences (auparavant Art. 31)

### Décision

La motion relative au report de la compétence du CC à l'AG en matière d'„élection des chefs de département“ est rejetée à la majorité.

## Art. 32 Direction (auparavant Art. 33)

### Décision

La motion visant à supprimer „au moins un des vice-présidents“ est rejetée avec 130 voix pour, 711 contre et 80 abstentions.

## Art. 40 Cotisations (auparavant Art. 41)

Aucune question.

## Proposition d'approbation de la révision globale des statuts

**Décision de la votation finale** sur l'ensemble des statuts en tenant compte des précisions susmentionnées et de l'Art. 23 Nombre de voix qui reste inchangé.

La révision globale des statuts est approuvée avec 739 voix pour, 163 contre et 19 abstentions.

**Président du jour:** Remercie l'assemblée pour l'objectivité des échanges et l'approbation des statuts!

**René Baggenstos (RVB)** suggère, pour la prochaine révision des statuts, de se pencher sur la question du quorum. Normalement, seules les voix représentées sont comptées, sans tenir compte des abstentions.

**Président du jour:** Le nouveau CC examinera cette question !

## 3. Affaires courantes 2<sup>e</sup> partie: Informations sur 2016

### Motion de modification du point 3 de l'ordre du jour

Caroline Werlen (FSB) propose de modifier le point 3 de l'ordre du jour comme suit:

3.1 Présentation des candidats pour le Comité Central

3.2 Élection des membres du CC

Pause

3.3 Divulgation des prétendants au poste de président central

3.4 Élection du président central

3.5 Divulgation des prétendants aux postes de vice-président

3.6 Élection des vice-présidents

**Motivation:** Le FSB souhaiterait connaître les membres de l'équipe du CC avant le président et propose par conséquent que les membres ordinaires du CC se présentent en premier avant de procéder au vote. Une fois les membres ordinaires du CC élus, l'assemblée pourra élire le président et les deux vice-présidents. Le FSB souhaite tout d'abord savoir qui fera partie de l'équipe avant d'élire le président et les deux vice-présidents.

**Président du jour:** Étant donné que cette motion n'est pas conforme aux statuts, le FSB est prié de la retirer.

**Caroline Werlen (FSB)** retire sa motion.

#### **Nouveau total des voix représentées**

Le président du jour informe que quelques membres ordinaires ont dû quitter prématurément l'AG e.o. Le total des voix représentées a par conséquent été modifié comme suit:

Total des voix représentées : 908 voix, majorité absolue: 455

#### 3.1 Élection du président central

Se présente à l'élection de président central:

Martin Vogler (SCStä)

**Président du jour:** Avec le retrait des membres du CC actuellement encore élus, la voie est désormais libre pour de nouvelles élections selon les nouveaux statuts. Aucun autre candidat ne se présente à l'élection de président central. Nous pouvons désormais mener 1 ou 2 tours de scrutin avec la certitude que, selon la procédure électorale fixée dans les statuts, Martin Vogler sera élu président. Je propose donc de renoncer à cette votation et de déclarer Martin Vogler officiellement élu.

**Hubert Telfser (CVV):** Je trouve important de procéder au vote étant donné que nous ne savons pas quelle est la popularité de Martin Vogler en tant que président. Je réclame donc une votation !

#### **Résultat de la votation**

Martin Vogler obtient 604 voix au premier tour de scrutin. La majorité absolue étant fixée à 455 voix, un deuxième tour n'est donc pas nécessaire. Martin Vogler est élu en tant que président central.

#### 3.2 Élection des deux vice-présidents

Se présentent à l'élection des vice-présidents:

Olivier Baudet (CNM)

Marc Knöpfel (SCStä, SCStM)

François Schluchter (CVN, réélection)

**Blaise Guignard (SNNy) et Joël Broje (CVN)** recommande d'élire François Schluchter en tant que vice-président, étant donné que les clubs de Suisse romande sont d'avis qu'il représente le mieux les intérêts des membres ordinaires de Suisse romande. Guignard souligne que 3 membres du CC (y.c. un vice-président) viennent du SCStä et déplore extrêmement qu'un seul club pèse autant ici. *Remarque de la rédactrice du procès-verbal: Cela n'est pas correct, il n'y a que 2 membres du SCStä et non pas 3!*

#### **Résultat de la votation**

Marc Oliver Knöpfel est élu au premier tour de scrutin avec 755 voix, tout comme Olivier Baudet avec 562 voix.

François Schluchter récolte 395 voix et par conséquent n'atteint pas la majorité absolue de 455 voix.

#### 3.3 Élection des membres du CC

Se présentent à l'élection des membres du CC:

- Markus Bläsi (YCLo)
- Alberto Casco (SCC)
- Christoph Caviezel (SCC)
- Jean-Bernard Luther (CNM, CVE)
- Bruno Rossini (CVLL)
- Rolf Zwicky (YCK)
- Patrice Dauchy (VGM, réélection)

La majorité absolue se situe à 455 voix.

#### Résultat de la votation

Voici les 4 membres du CC qui ont été élus:

- Rolf Zwicky avec 676 voix
- Bruno Rossini avec 583 voix
- Alberto Casco avec 551 voix
- Christoph Caviezel avec 544 voix

Jean-Bernard Luther récolte 488 voix, Markus Bläsi 453 et Patrice Dauchy 301.

Le président du jour félicite chaleureusement le président central, les deux vice-présidents et les membres du CC pour leur élection. Il demande aussi au nouveau CC de prendre congé des anciens membres du CC dans un cadre choisi en conséquence.

Martin Vogler remercie les participants de leur soutien et pour la confiance témoignée à son encontre. Il remercie en particulier André Bechler qui a, en tant que président du jour, mené de mains de maître cette Assemblée générale e.o. tout sauf simple. Il remercie également le directeur Jean-Claude Ray, les employées du secrétariat Denise Hasenfratz et Véronique Schwitter, la responsable de la communication Diana Fäh, la cheffe de la formation et cheffe de discipline sportive J+S Theresa Lagler ainsi que l'ancien président Vincent Hagin et les anciens membres du CC pour leur précieux travail et leur engagement en faveur de la Fédération Suisse de Voile.

Le nouveau président élu tient à être considéré par TOUS comme président. Il veut, dans une première phase, définir une stratégie claire de la fédération, créer des conditions préalables pour une base financière solide.

Les anciens membres du CC seront remerciés comme il se doit à l'occasion de la prochaine Assemblée générale du mois de novembre.

## 4. Partie informative

### 4.1 Rapport sur les comptes annuels 2016 de Swiss Sailing

Le directeur présente les comptes annuels 2016 de Swiss Sailing. La révision des comptes annuels 2016 a été effectuée selon la Norme d'audit suisse 910.

Lors de son contrôle, l'organe de révision n'a pas rencontré d'élément lui permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les dispositions de Swiss GAAP RPC 21. En outre, il n'a pas rencontré d'élément lui permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

L'approbation des comptes annuels et l'octroi de la décharge au CC auront lieu à l'automne 2017 lors de l'AG ordinaire.

**Paul K. Kumin (SVH):** Remarque par rapport au budget 2017 : La somme de CHF 805'000 est encore mentionnée au niveau des cotisations des membres (clubs), bien qu'une augmentation de CHF 10 par membre de club ayant le droit de vote ait été approuvée lors de la dernière AG 2016. Cela correspond tout de même à environ CHF 160'000 de recettes supplémentaires, ce qui conduit à un résultat de 2 millions. Ne faudrait-il pas corriger cela afin de retrouver une vue d'ensemble plus juste?

**Jean-Claude Ray, directeur:** Cela sera ainsi mentionné/pris en compte dans les Comptes Annuels 2017.

## 5. Votation consultative sur SST

Swiss Sailing Team doit-il être oui ou non intégré avec la même structure au sein de Swiss Sailing ?

**Jan Vetter (SCF):** À mon avis, il n'est pas possible d'intégrer une société dans une autre société en conservant la même structure.

**Jean-Claude Ray, directeur:** On entend par même structure: la même organisation, le même personnel seront intégrés à l'identique. En ce qui concerne la structure du travail: un département Sport de performance au sein de Swiss Sailing (le responsable du département est placé sous l'autorité du directeur).

**Axel Meyer (SNG):** En cas d'intégration, la SST SA serait-elle liquidée ?

**Président du jour:** Oui, c'est ce qui est prévu!

**Blaise Guignard (SNNy):** SST vit essentiellement des dons (mécénat). Cela deviendra certainement difficile pour Swiss Sailing en cas d'intégration. Question: comment subsistera SST ? Il devrait sans doute manquer quelques centaines de milliers de francs. Sans cet argent, cela sera compliqué. J'espère que ce point sera éclairci lors de la prochaine AG.

**Président du jour:** C'est au nouveau CC d'y répondre.

**Jean-Claude Ray, directeur:** Concernant les recettes, SST repose sur trois piliers: 1<sup>er</sup> pilier: SST reçoit 90% des subventions versées par Swiss Olympic, 2<sup>e</sup> pilier: SST reçoit 45% des cotisations des clubs de Swiss Sailing et 3<sup>e</sup> pilier: fonds versés par les mécènes. SST est totalement responsable pour ce 3<sup>e</sup> pilier, même si Swiss Sailing lui apporte volontiers son soutien quand cela est possible.

**Martin Vogler, président central:** Comme vous savez et comme communiqué à maintes reprises, le nouveau Comité Central n'envisage pas d'intégrer SST. J'ai tout de même encouragé la tenue d'une votation consultative à ce sujet afin de connaître la volonté des membres ordinaires.

**Cindy Schönrich (GYC):** Le président du GYC encourage, en fonction de la décision prise, l'établissement d'un concept de communication clair avec éventuellement les clubs qui forment des membres pour l'équipe nationale. Cela signifie qu'il faudrait peut-être intégrer ces clubs dans la communication, avec peut-être un briefing au printemps, un autre briefing plus tard et le budget afin d'observer l'évolution sur une année et faire éventuellement un débriefing après la saison – étant donné qu'il aura été fait appel en partie au soutien de ces clubs – pour analyser ce qui s'est passé, voir où il est possible de s'investir et recevoir aussi un retour à ce sujet.

**Président du jour:** La suggestion a été entendue. Le nouveau CC va examiner cela afin d'améliorer la clarté le plus rapidement possible.

**Pierre Girod (SNG):** Je n'ai pas une notion parfaite de savoir si SST doit être intégré ou non, mais je vais vous parler d'une « Genferi ». À Genève, ça fait 60 ans qu'on demande aux gens si on doit traverser la rade ou pas, qu'on les consulte et que nos politiques ne font rien. Alors je n'ai qu'un regret aujourd'hui, c'est qu'on ne vote pas oui ou non, mais qu'on vote « que pensez-vous ». Je propose qu'à la prochaine AG on regarde, en fonction du résultat du vote d'aujourd'hui, ce qui a été fait. Parce que si c'est non, ça reste dehors, c'est très bien, il faut que nos athlètes aient une vision, il faut un règlement de sélection, il faut qu'il y ait des accords qui soient conclus entre SST et la fédération. Tout ça traîne, c'est lamentable pour les athlètes, donc j'espère que ça va accélérer. Et si c'est oui en faveur de l'intégration, il faut que le boulot se fasse avec toutes les conséquences. Mais voter « voulez-vous traverser la rade », nous on ne traverse toujours pas la rade à Genève.

### Décision:

Avec 418 voix pour, 454 voix contre, soit 46 membres ordinaires pour et 41 contre, les participants se sont exprimés contre l'intégration de Swiss Sailing Team au sein de Swiss Sailing avec la même structure.



## 6. Divers

### 6.1 La parole est libre

Aucune demande de prise de parole.

### 6.2 Agenda 2017

???.???.2017

**Conférence Voile-handicap de Swiss Sailing (en préparation – La date et le lieu seront prochainement communiqués).**

**11.11.2017 Assemblée générale de Swiss Sailing**  
à la Maison du Sport à Ittigen

**02.12.2017 Conférence Juniors de Swiss Sailing**  
à la Maison du Sport à Ittigen

### 6.3 Autres dates importantes en 2017

#### **Compétitions internationales**

16-21.07.2017 CE F16 à Morges

14-19.08.2017 CE Dragon à Thoun

21-26.08.2017 **CM H-Boot** à Brunnen

25-27.08.2017 **Windweek** à Brunnen

#### **Compétitions nationales**

07-10.09.2017 **CS Juniors centralisé** à Ascona

### 6.4 Dates des Championnats de Suisse 2017

22 Championnats de Suisse en 2017

Liste sous: [www.swiss-sailing.ch](http://www.swiss-sailing.ch) = Quick & Easy = Championnats de Suisse 2017

### 6.5 Jubilés de club 2017

Cette année, **8 clubs** fêtent un **jubilé** (seuls les jubilés **multiples de 25** sont pris en compte).

À savoir:

**100 ans:** Zürcher Segel Club (ZSC), Région 5

**75 ans:** Yacht Club Bielersee (YCB), Région 2  
St. Gallischer Yachtclub (SGYC), Région 6

**50 ans:** Club Nautique de Crans (CNC), Région 1  
Segelclub Stäfa (SCStä), Région 5  
Altnauer Segelclub (ASC), Région 6  
Davoser Segel- und Surfclub (DSSC), Région 7  
Circolo Velico Lago di Lugano (CVLL), Région 8

Le président du jour remercie tous les participants pour les discussions menées de façon constructive et objective. Il constate que le bon comportement de chacun a contribué à la réussite de cette Assemblée générale extraordinaire. Il clôture l'AG e.o. et souhaite un bon retour à tous les participants.

**Fin de l'Assemblée générale: 16h45**

**Pour le procès-verbal: Denise Hasenfratz**

**La version allemande de ce document tient lieu de texte original et c'est lui qui fera foi en cas de divergence d'interprétation d'ordre linguistique.**